



La Garantie Salariale Individuelle G.S.I

Salaires minima conventionnels AFB et HSBC

Le nouvel accord AFB prévoit une augmentation moyenne de **1,9 %** des salaires minima dans chaque classification avec un plancher de 600€, soit une augmentation entre **2,3 % ET 2,7 %** pour les 30 premiers minima.

Malgré un secteur économique extrêmement bénéficiaire, ces révisions haussières collectives, même mesurées, devraient concerner bon nombre de salarié(e)s de HSBC. En effet, de plus en plus de collègues ont une Rémunération Brute Annuelle flirtant avec les minima de branche !

La révision devrait être effective d'ici quelques semaines. Si toutefois vous constatez que votre **RBA**(12 ou 13 fois la ligne «*salaire mensuel*» de votre bulletin de paie, base temps plein) reste inférieure aux montants ci-dessous, contactez-nous :



Échelon	Ancienneté**			
	À 5 ans	À 10 ans	À 15 ans	À 20 ans
Techniciens		Base temps plein		
C	25.000 € *	25.000 € *	25.000 € *	25.000 € *
D	25.000 € *	25.000 € *	25.000 € *	25.338 €
E	25.000 € *	25.037 €	25.746 €	26.478 €
F	26.424 €	27.176 €	27.951 €	28.766 €
G	29.174 €	30.028 €	30.914 €	31.820 €
Cadres		Base temps plein		
H	34.000 € *	34.000 € *	34.068 €	35.091 €
I	39.240 €	40.418 €	41.630 €	42.880 €
J	47.402 €	48.826 €	50.299 €	51.808 €
K	56.417 €	58.100 €	59.850 €	61.645 €

* Minima HSBC plus favorables que la Convention Collective AFB

** Ancienneté dans l'entreprise et non dans l'échelon

La Garantie Salariale

Individuelle

La Garantie Salariale Individuelle (GSI) a pour objectif de garantir une évolution minimale de la rémunération de base **sur 5 ans**.

Pour calculer le montant éventuel de la GSI, il faut tenir compte des minima, de l'ancienneté et des éventuelles augmentations pérennes (générales ou individuelles) perçues sur les 5 dernières années.

Le taux de la GSI est de 3,3% pour les exercices de 2023 à 2027

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter un représentant **FOHSBC**.

minima de salaires

- Un salaire annuel plancher Techniciens de **25.000€**
- Un salaire annuel plancher Cadres de **34.000€**

Depuis 2016, **FO Banques** a obtenu la création d'un salaire plancher pour les Cadres de **+ de 50 ans**

Il est porté de 36.000€ au 1^{er} mai 2024

Délégation Nationale **FO HSBC**

38 Avenue Kleber 75116 Paris

Tél. : 01 58 13 84 55 Site Internet : www.fo-hsbc.fr